

Concours L'écoleLogique Desjardins



Guide pour les enseignants

Août 2009

Tables des matières

| | Page |
|---|------|
| Avant-propos..... | 1 |
| Objectifs du concours..... | 1 |
| Qu'est-ce que l'écologie ? | 2 |
| Pourquoi Desjardins a-t-il choisi ce sujet ?..... | 2 |
| Thème | 2 |
| Quelques sites ou sources d'information..... | 3 |
| Activités..... | 3 |
| Démarche proposée aux écoles participantes et à leurs enseignants | 3 |
| Règlements du concours..... | 4 |

AVANT-PROPOS

Pour une sixième année consécutive, la caisse Desjardins et Musicenne, l'ambassadrice de la caisse scolaire, vous présentent son concours « L'école *Logique* Desjardins ».

Comme vous le savez déjà, le concept éducatif de la caisse scolaire a été créé par le fondateur des caisses Desjardins, Alphonse Desjardins, il y a plus de 100 ans. Aujourd'hui, près de 1 200 écoles du Québec et de l'Ontario, en collaboration avec la caisse populaire locale, enseignent aux jeunes les vertus de l'épargne, par le truchement de la petite caisse scolaire.

Mais au-delà de sa mission d'éducation à l'épargne, la caisse scolaire, à l'image de l'abeille Musicenne, a aussi pour rôle de faire la promotion des valeurs de la coopération que sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Des valeurs qui sont aussi partagées par le milieu scolaire.

Afin de créer chez les jeunes un sentiment d'appartenance durable envers leur milieu scolaire et leur communauté, la caisse scolaire souhaite leur offrir des moyens pour mettre en pratique les valeurs de la coopération et faire en sorte qu'ils perçoivent les retombées concrètes de leurs efforts collectifs dans leur école. C'est ça, la distinction coopérative !

Et c'est le défi que s'est donné notre abeille Musicenne avec son concours « L'école *Logique* Desjardins ».

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Permettre aux jeunes de se familiariser avec les valeurs fondamentales de la coopération (la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité) et vivre des situations concrètes en lien avec ces mêmes valeurs.
- Soutenir le projet éducatif de l'école.
- Stimuler la participation active des jeunes dans leur milieu scolaire et leur communauté.

Par ailleurs, précisons que ce concours récompense des groupes de classes et leurs enseignants titulaires et non les élèves sur une base individuelle. Il est à noter que le choix des sorties de classe donné en prix est laissé à la discrétion de l'enseignant responsable du projet gagnant.

L'axe de développement retenu : l'écologie.

À chaque année scolaire, un nouveau thème portant sur l'écologie est proposé aux écoles.

QU'EST-CE QUE L'ÉCOLOGIE ?

Chaque personne a le devoir de préserver les ressources naturelles de son milieu. Les êtres humains, les animaux, les insectes, les oiseaux, les plantes, les êtres vivants de toutes formes jouent un rôle déterminant dans l'environnement. Pour assurer l'équilibre harmonieux de la vie sur notre planète, il faut comprendre les liens unissant les différents êtres vivants qui composent son merveilleux mais si fragile système.

Dans les écoles, les jeunes sont de plus en plus sensibilisés à la dimension écologique des différents systèmes vivants qui, de par leur nature même, assurent la protection de l'environnement. Tout concourt pour leur permettre de mieux étudier et de mieux comprendre les différents milieux et ainsi proposer des actions destinées à préserver la planète pour les générations futures.

POURQUOI DESJARDINS A-T-IL CHOISI CE SUJET ?

L'étude de l'écologie vise à mieux comprendre l'environnement et à adopter des attitudes responsables pour le préserver et en assurer le développement harmonieux et durable. La réflexion sur ces sujets est propice à l'apprentissage concret de l'élève des valeurs évoquées plus haut que sont notamment la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles ainsi que la solidarité.

Aussi, la protection de l'environnement est une préoccupation inscrite dans les priorités du Mouvement Desjardins. Promouvoir la cause environnementale dans notre société et soutenir les artisans du développement durable, c'est une fois de plus notre manière de concrétiser le volet éducatif de la mission de Desjardins, en commençant par les plus jeunes.

THÈME

Le thème proposé pour l'édition 2009-2010 : **Pour que les animaux conservent un avenir!**

Au cours de sa longue histoire, la Terre a abrité plusieurs espèces d'animaux tels que : dinosaure, chameau occidental, mammouth laineux, renard véloce, béluga, tourte, aigle à tête blanche, etc. Les écologistes ne connaissent pas avec certitude les raisons d'extinction de certaines espèces. Par contre, certaines de celles-ci sont disparues ou en voie d'extinction par manque de prévoyance des êtres humains. La destruction ou la modification des milieux naturels, la chasse et la pêche abusives, le braconnage, le réchauffement de la planète, la pollution en sont des exemples.

Conscient des répercussions de ses actions, comment chacun d'entre nous peut-il protéger la faune par des gestes simples et concrets?

La parole est aux jeunes... grâce au concours « **L'école Logique Desjardins** ».

| |
|---|
| <p align="center">«L'avenir, c'est du passé en préparation» (Pierre Dac)</p> |
|---|

SUGGESTIONS DE SITES OU SOURCES D'INFORMATION

<http://education.mrnf.gouv.qc.ca/index.asp>

<http://www.rocler.qc.ca/cbarret/index.html>

http://www.ifaw.org/ifaw_canada_french/index.php -

http://www.sararegistry.qc.ca/default_f.cfm

<http://www.quebecgeographique.gouv.qc.ca/approfondir/information/forets-faune-protection.asp>

ACTIVITÉS

Dans chaque classe participante, les élèves doivent réaliser un projet collectif à caractère écologique, sous le thème **Pour que les animaux conservent un avenir!** Celui-ci peut prendre des formes très variées telles que : organisation d'une conférence, création d'une vidéo, conception d'un jeu, mise sur pied d'un kiosque, création d'une campagne publicitaire, présentation d'une pièce de théâtre, conception d'une page Web, etc.

Les réalisations collectives respectant le thème ainsi que les consignes seront évaluées par le jury.

DÉMARCHE PROPOSÉE AUX ÉCOLES PARTICIPANTES ET À LEURS ENSEIGNANTS

1. « Remue-méninges » sur le thème de la faune et ses enjeux et collecte des suggestions de projets à réaliser.
2. Questionnement collectif sur les valeurs à mettre en pratique lors de l'élaboration et de la réalisation du projet.
3. Concertation quant au choix du type de projet à réaliser.
4. Partage des tâches et des responsabilités entre les élèves.
5. Développement et réalisation du projet.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours L'écoleLogique Desjardins – Édition 2009-2010



1. Durée du concours

Le concours est organisé par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Il se déroule du 8 septembre 2009 au 2 avril 2010.

2. Description des prix

32 prix d'une valeur totale de 6 900 \$ seront remis en mai 2010 dont :

Quinze prix en argent de 300 \$ destinés à financer une sortie ou une activité de classe de fin d'année, répartis comme suit :

- 5 prix décernés parmi les projets soumis des classes de maternelle, 1^{re} et 2^e années;
- 5 prix décernés parmi les projets soumis des classes de 3^e et 4^e années;
- 5 prix décernés parmi les projets soumis des classes de 5^e et 6^e années (et la 7^e pour les écoles de l'Ontario).

Un grand prix en argent de 600 \$ pour le « *Coup de coeur du jury* » pour une sortie de classe, choisi parmi les quinze projets gagnants.

Il est à noter qu'une classe ne peut gagner qu'un seul prix, excluant le prix « *Coup de coeur du jury* ».

Dans le cadre du volet « *Super prof!* »

- Quinze prix d'une valeur de 100 \$ chacun seront offerts aux enseignants responsables des quinze projets gagnants;
- Un forfait vacances de 300 \$ remis au professeur responsable du prix « *Coup du coeur du jury* » choisi parmi les quinze projets gagnants (Choix de destinations).

3. Comment participer?

L'enseignant peut inscrire sa classe à l'aide du formulaire de participation¹ prévu à cet effet et le faire parvenir à la Fédération des caisses Desjardins du Québec avant le 11 décembre 2009. Ce formulaire est disponible auprès de la personne responsable de la caisse scolaire à la caisse Desjardins locale.

Il doit ensuite superviser la réalisation d'un projet de classe à teneur écologique ayant pour thème « **Pour que les animaux conservent un avenir!** ». En plus de mettre en pratique les valeurs de la coopération, le projet doit avoir une retombée significative sur la vie de l'école ou de sa communauté environnante.

L'enseignant doit par la suite remplir le formulaire « **Résumé de projet** » dans lequel il décrira le projet réalisé. Le formulaire doit être acheminé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec au plus tard le 2 avril 2010. Pour faciliter la compréhension du projet soumis, des documents² complémentaires (photos, CD-ROM, échantillons, vidéo, etc.) peuvent accompagner le formulaire. À noter, qu'aucun document ne sera retourné à l'école participante.

Les projets soumis doivent avoir été réalisés entre le 8 septembre 2009 et le 2 avril 2010.

¹ Ce formulaire n'est pas un préalable pour pouvoir participer au concours.

² L'ensemble de ces documents ne doit pas excéder 24" X 24" X 24".

4. Détermination des gagnants

Les gagnants seront choisis par le jury à partir des formulaires « Résumé de projet » reçus au plus tard le 2 avril 2010.

Le jury est seul responsable des critères de sélection des classes lauréates, chaque membre attribuant une note aux projets en compétition selon les critères suivants :

- 1- démonstration de la mise en pratique des valeurs de la coopération : la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité;
- 2- respect du thème : « **Pour que les animaux conservent un avenir!** »;
- 3- originalité et innovation du projet;
- 4- portée des réalisations sur la vie de l'école ou de sa communauté;
- 5- qualité de la présentation.

Le jury a le pouvoir de statuer sur les cas non prévus aux règlements. Ses décisions sont sans appel.

L'annonce des classes gagnantes se fera au plus tard le 4 mai 2009 et les caisses recevront par télécopieur la liste des prix offerts et des forfaits vacances (Prix Super Prof!) pour les professeurs gagnants. Les responsables de la caisse scolaire dans les caisses Desjardins informeront par téléphone les professeurs des classes gagnantes. Les caisses devront faire connaître à la Fédération les choix des gagnants avant le 7 mai 2010. Les deux parties (caisse et école) pourront convenir ensemble de la façon dont le prix sera remis. La remise des prix doit être effectuée avant le 14 mai 2010.

5. Admissibilité

Ce concours s'adresse exclusivement aux écoles primaires du Québec et de l'Ontario, offrant le service de la caisse scolaire. Des vérifications seront effectuées avant l'annonce officielle des gagnants.

Tous les élèves de ces écoles peuvent participer au concours, qu'ils soient membres ou non de la caisse scolaire.

6. Généralités

Les prix devront être acceptés tels que décernés et ne pourront être échangés, substitués à un autre prix ou transférés à une autre personne. La décision des organisateurs du concours à cet effet est finale et sans appel. Les personnes gagnantes dégagent les organisateurs du concours de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix.

Les sommes versées à titre de prix de classe ne devront être utilisées que pour une sortie ou activité de classe, par la classe gagnante.

En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise les organisateurs à diffuser leur nom sur le site Internet www.desjardins.com/enseignants.

Les gagnants consentent à ce que le Mouvement Desjardins ou l'une de ses composantes utilise leur nom à des fins promotionnelles sans compensation additionnelle.

Les personnes qui participent au concours reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent de s'y conformer.

La Fédération des caisses Desjardins du Québec se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.